

Tuer la profession ou quand le succès repose sur le travail d'équipe

8 septembre 2015

Le 1er juin dernier, le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des pharmaciens du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec présentaient conjointement un énoncé de position sur la collaboration interprofessionnelle. Trois semaines plus tard, soit le 20 juin, les articles de la *Loi modifiant la Loi sur la pharmacie* (projet de loi n° 41) permettant aux pharmaciens d'exercer de nouvelles activités professionnelles entraient en vigueur.

Il n'en fallait pas plus pour que ces deux nouvelles consécutives ravivent des sentiments de frustration, d'injustice et des réflexes de protectionnisme professionnel face à ce qui était perçu comme de la concurrence. « En agissant de la sorte, le Collège est en train de tuer la profession » nous écrivait un de nos membres. Ces réactions, prévisibles et compréhensibles, méritent d'être prises au sérieux parce qu'elles reflètent un grand besoin d'information et de formation.

Dire que la pratique de la médecine a considérablement évolué au cours des 30 dernières années est une évidence. C'est le cas, également, de toutes les autres professions de la santé dont les curriculums de formation se sont grandement enrichis. Ces intervenants sont devenus, dans la dispensation des soins de santé, plus que des collaborateurs du médecin : ce sont des professionnels à part entière, assumant pleinement la responsabilité de leur part de prise en charge du patient. Cette évolution s'est vue confirmée en 2003 par l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (projet de loi no 90), redéfinissant ainsi les champs d'exercice et de responsabilité des professions de la santé. Du même coup disparaissait la notion, maintenant périmée, de « délégation d'actes », expression que j'entends encore 12 ans plus tard. Nous sommes alors passés de « Ai-je le droit de le faire? » à « Ai-je la compétence pour le faire et en assumer pleinement la responsabilité? ».

Cette évolution historique est survenue non seulement à cause du changement des pathologies - auparavant aiguës, elles sont aujourd'hui chroniques -, mais également en raison de la complexification grandissante des traitements et de la fragmentation des savoirs et des compétences. Le médecin ne peut plus savoir tout ce que la médecine sait!

Par analogie avec le sport, on pourrait dire que la pratique médicale est passée du sport individuel au sport d'équipe. Le sport individuel met toute l'équipe au service de l'individu qui performe. C'est la vision, toujours présente, de plusieurs médecins qui voient dans l'interprofessionnalisme une équipe à leur service. Mais la réalité ressemble déjà, et ressemblera inévitablement de plus en plus, à celle d'un sport d'équipe comme le hockey ou le soccer, où chacun des membres, y compris l'entraîneur, ne peut gagner qu'avec les autres, où chacun a son rôle et où le succès repose sur la synergie des compétences.

Et ce n'est pas tout. Le patient lui-même fait partie de l'équipe, et c'est pour lui, au fait, qu'elle existe...

Ce n'est pas parce qu'on change la façon de faire du sport qu'on tue le sport.

Yves Robert, M.D.

Secrétaire

Collège des médecins du Québec